

CODE DE VIE École les Aiglons

À l'école Les Aiglons, nous rassemblons et inspirons notre communauté scolaire par le biais d'une éducation francophone de qualité, dans un milieu d'apprentissage bienveillant et sécuritaire. Chaque élève y est encouragé à s'épanouir, à apprendre et à grandir. Nos gestes quotidiens s'appuient sur **cinq valeurs fondamentales** qui guident nos interactions et nos décisions :

VALEURS	CE QUE CELA SIGNIFIE DANS NOTRE ÉCOLE
GENTILLESSE	J'utilise des mots et des gestes respectueux qui soutiennent le bien-être de tous.
GRATITUDE	Je remercie les autres et je reconnais les efforts et les réussites de chacun.
FRANCITÉ	Je parle en français et je célèbre la culture francophone.
AMITIÉ	J'inclus les autres dans mes jeux et mes projets. Je bâtis des relations sincères .
SÉCURITÉ	Je protège mon intégrité physique et émotionnelle, et celle des autres

Ces valeurs prennent vie dans **notre charte des droits et responsabilités**, et s'incarnent concrètement dans nos comportements de tous les jours :

DROITS	RESPONSABILITÉS
J'ai le droit d'être respecté (e) comme un membre à part entière de l'école.	J'ai la responsabilité d' accepter les autres et leurs différences.
J'ai le droit de travailler dans un environnement positif qui stimule l'apprentissage.	J'ai la responsabilité de fournir des efforts et je célèbre les réussites de chacun.
J'ai le droit de recevoir une éducation de qualité en français .	J'ai la responsabilité de m'exprimer en français avec les autres en classe, dans l'école et sur la cour.
J'ai le droit de recevoir l'aide de mes pairs et du personnel de l'école.	J'ai la responsabilité d'être responsable de mes apprentissages et de (demander de l'aide au besoin) respecter ceux des autres .
J'ai le droit d'être en sécurité .	J'ai la responsabilité d'agir de façon à ne pas compromettre ma sécurité et celle des autres .

MANQUEMENTS AUX ATTENTES DU CODE DE VIE

Les comportements contraires au code de vie seront gérés selon une approche proactive et collaborative, où l'élève est invité à s'exprimer et à collaborer pour trouver des solutions. Si cette approche n'amène toujours pas l'élève à répondre aux attentes, il est alors essentiel d'entretenir une **communication et une collaboration efficace avec les parents** pour l'aider à y parvenir.

EXEMPLES DE COMPORTEMENTS INQUIÉTANTS	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS TRÈS SÉRIEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Comportements physiques et/ou jeux agressifs (pousser, frapper, donner des coups de pied) • Comportements menaçants • Langage insultant, offensif, perturbation de l'apprentissage • Non-respect de la politique d'utilisation des outils technologiques du CSF • Exclusion des autres • Comportement perturbateur (Ex: faire du bruit intentionnellement, déranger les autres, prendre ou déranger les effets personnels des autres, refuser d'effectuer le travail demandé, etc.) • Non-respect du code vestimentaire malgré les avertissements (Nous n'avons pas de code vestimentaire) • Dommage porté à l'école ou à la propriété des autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Comportements inquiétants répétitifs • Agression physique • Intimidation • Harcèlement • Comportement discriminant (raciste, homophobe, sexiste)

Notre approche d'intervention : ÉDUIQUER AVEC BIENVEILLANCE

DÉBUT DES COMPORTEMENTS INQUIÉTANTS	COMPORTEMENTS INQUIÉTANTS ET RÉPÉTITIFS	COMPORTEMENTS TRÈS SÉRIEUX ET CONSTANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Ces comportements sont rapportés à l'enseignant • Discussion avec un adulte en vue de trouver un geste réparateur (habituellement avec la personne qui a observé le manquement aux attentes) • Investigation auprès de tous les élèves impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces comportements sont rapportés à l'enseignant et à la direction • Investigation auprès de tous les élèves impliqués • L'élève remplit une fiche de réflexion à faire signer par ses parents (toutes les fiches sont conservées et compilées) • L'accent de toute intervention est basé sur la résolution de problèmes et les actions réparatrices • Possibilité d'une perte de privilège ou ajout d'une conséquence logique/naturelle • Discussions de façon à renforcer les comportements positifs à l'école • Communication avec les parents/tuteurs de tous les élèves impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement communiqué à la direction, enregistré au dossier de l'élève et parents contactés • Investigation avec tous les élèves impliqués par la direction • Communication avec les parents/gardiens de tous les élèves impliqués • Développement d'un plan de soutien au comportement positif • Retrait de la salle de classe régulière; possibilité d'une suspension soit à l'école ou à la maison, en fonction de la gravité, de la situation et de la sécurité à la maison • Au besoin, l'école peut se référer à la politique P-504 du CSF sur la violence, l'intimidation et la possession d'armes

Attentions particulières aux étudiants avec des besoins particuliers

Si ces élèves ne peuvent pas respecter les règlements en raison de leurs défis, tous les besoins (comme l'âge, une désignation et la maturité) sont pris en compte pour déterminer les gestes réparateurs.



Dans un esprit de réconciliation, nous reconnaissons
que notre école se trouve sur le territoire traditionnel
de la Nation Sk̓wx̓wú7mesh (Squamish)

Selon L'Acte scolaire, les interventions avec les élèves doivent demeurer **confidentielles**.

Interventions et options de réparations

À l'école Les Aiglons, la résolution de conflits se fait selon une approche réparatrice. Une telle démarche vise à responsabiliser les élèves et les faire participer au processus. Les pratiques réparatrices développent à la fois l'esprit de collaboration et de bienveillance, deux valeurs fondamentales à notre école.

NOS ENGAGEMENTS COMMUNS

Élèves :

- Agir avec respect, entraide et bienveillance
- Parler français à l'école et participer à la vie culturelle
- Prendre soin de soi, des autres et du milieu scolaire

Personnel :

- Modéliser nos valeurs au quotidien
- Offrir un cadre clair et sécurisant
- Travailler en collaboration avec les élèves et les familles

Parents et communauté :

- Encourager les comportements positifs à la maison
- Soutenir l'apprentissage et la francité
- Collaborer activement avec l'école

ANNEXE



Consignes et règlements des usagers de l'autobus



En tout temps

- Je suis à mon arrêt d'autobus de la maison 5 minutes avant l'heure du départ.
- Je me tiens en rang pour pouvoir faciliter l'entrée de façon sécuritaire.
- J'embarque et je débarque à l'arrêt habituel sauf si j'ai la permission écrite de mes parents * voir *Changement d'autobus* dans le *Guide des parents*.

Comportement dans l'autobus.

- Le conducteur peut désigner un siège pour l'élève et l'élève devra y rester.
- Les élèves doivent rester assis faisant face à l'avant en tout temps. Ils ne peuvent pas se lever, s'agenouiller, se tourner ou changer de sièges durant le trajet.
- Les élèves doivent éviter tout comportement qui pourrait distraire le conducteur. Les élèves devraient donc être calmes et parler à voix basse.
- Les élèves doivent respecter les autres élèves en tout temps, comme à l'école.
- Les élèves ne peuvent pas jouer avec les fenêtres et ne doivent sortir aucune partie du corps; leurs doigts, mains, bras ou leur tête par la fenêtre.



Dans un esprit de réconciliation, nous reconnaissons
que notre école se trouve sur le territoire traditionnel
de la Nation Skwxwú7mesh (Squamish)

- Les élèves doivent transporter leur boîte à dîner, leurs livres et sacs de façon sécuritaire. Un conducteur a le droit de refuser un objet considéré dangereux ou des articles de sport.
- Les breuvages et la nourriture sont interdits dans l'autobus.



Utilisation d'appareils technologiques personnels



La technologie sert d'abord à l'apprentissage : elle doit être utilisée avec respect et pleine conscience. Les appareils personnels (cellulaire, tablette, lecteur de musique, console, etc.) ne sont autorisés qu'avec l'accord de l'enseignant.e et jamais au dîner ou hors classe sans supervision; ils restent sinon dans le sac à dos. Aucune photo ni vidéo sans consentement explicite du personnel, ni diffusion en ligne. Nous privilégions les outils du CSF; les familles peuvent refuser l'usage pédagogique d'un appareil personnel en avisant le secrétariat. L'élève et ses parents assument tout risque de perte ou bris. En cas de non-respect, l'école confisque l'appareil jusqu'à ce qu'un parent le récupère et pourra exiger une rencontre en cas de récidive.

Code vestimentaire

Tel que stipulé dans la politique P-510 Code vestimentaire du CSF, les apprenant.e.s peuvent porter des vêtements de leur choix pour autant que ces vêtements:

- ne fassent pas la promotion de drogues ou d'alcool;
- ne contiennent pas d'images ou de paroles offensives;
- n'expriment pas de messages violents, racistes ou discriminatoires.

Si un élève porte de tels messages ou images, l'élève sera discrètement dirigé.e à la direction et les parents seront avisés de la discussion et du vêtement non permis qui devra être dissimulé.

Engagement de l'élève et du parent

Nous avons pris connaissance du contenu de l'agenda scolaire, incluant le code de vie, les manquements au code de vie, Éduquer avec bienveillance : notre approche d'intervention et l'annexe.

Nous nous engageons à respecter les règles de l'école et à collaborer activement à la réussite et au bien-être de l'élève.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Nom du parent ou tuteur : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Date : _____